



Montreuil, le 21 septembre 2026

À Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes
handicapées
À Monsieur David Amiel
Ministre de l'Action et des Comptes
publics

N/Réf. : NP/CB/MG
N°053_20261008

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 8 octobre 2026 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la Petite Enfance de la Fonction publique territoriale, ainsi que les agent-es et salarié-es dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée (du 7 au 8 octobre et du 8 au 9 octobre 2026)

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

La Fédération CGT des Services publics n'a cessé de vous mettre en garde concernant les conditions particulièrement dégradées dans les établissements de la petite enfance.

En effet, depuis plusieurs années, notre organisation syndicale, aux côtés des professionnel·les, alerte sur la dégradation de leurs conditions de travail, le manque d'agent-es, la perte d'attractivité de ces métiers et des salaires loin d'être à la hauteur.

Toutes ces difficultés ont des conséquences et ne permettent pas de garantir un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles.

Les quelques mesures prises, comme l'attribution du « bonus attractivité » ou encore la création d'un nouveau titre professionnel, soi-disant pour pallier la pénurie, ne suffisent pas.

Pour la Fédération CGT des Services publics, il y a urgence à prendre des mesures qui soient visibles pour les agent-es sur le terrain.

C'est pour cela que notre organisation syndicale revendique :

- ✓ L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications ;
- ✓ Un taux d'encadrement réglementé, à savoir un·e professionnel·le pour 5 enfants, quel que soit l'âge ;
- ✓ La revalorisation des grilles indiciaires et l'attribution du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour l'ensemble des agent-es de la petite enfance ;
- ✓ La revalorisation du point d'indice à 6,50 euros ;
- ✓ La reconnaissance de l'usure professionnelle et le droit à un départ anticipé à la retraite pour les professionnel·les de la petite enfance ;
- ✓ L'instauration immédiate d'un cadre commun et harmonisé pour garantir un accueil adapté et inclusif des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques ;
- ✓ La création de centres de formation avec une participation au financement afin d'en permettre l'accès à plus de personnes ;
- ✓ La mise en place d'un plan d'urgence pour sauver les crèches familiales, avec un réel statut pour les assistant-es maternel·les qui leur permettrait une évolution de carrière dans la Fonction publique territoriale ;

La Fédération CGT des Services publics appelle à une journée de mobilisation par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, le jeudi 8 octobre 2026, aux côtés du collectif « Pas de Bébé à la Consigne ».

Notre fédération vous sollicite également afin de nous accorder une audience, et ce, aussi rapidement que la situation l'exige et au moins dans le délai légal.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services Publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale